

Numéro d'admission pour accouchement à la Maternité

Toutes les femmes sur le point d'accoucher doivent téléphoner au numéro d'admission pour accouchement avant de partir pour la Maternité :

55 97 22 00

Ce numéro d'admission pour accouchement permet d'entrer en contact avec une sage-femme expérimentée. Elle vous écoutera, vous donnera des conseils et planifiera avec vous la suite.

Le numéro d'admission doit être utilisé pour des problèmes urgents (équivalent au numéro des Urgences : 113). Vous ne pouvez malheureusement pas utiliser ce service pour poser des questions qui peuvent attendre votre prochain rendez-vous avec votre médecin traitant, une sage-femme ou le service des urgences. Il arrive donc que nous vous renvoyions vers eux lorsqu'ils peuvent résoudre le problème.

Quand téléphoner au numéro d'admission pour accouchement ?

Le numéro d'admission doit essentiellement être utilisé pour signaler que l'accouchement a commencé et que vous êtes en route pour la maternité. Le service dans lequel vous allez accoucher peut alors planifier votre admission en préparant la salle d'accouchement et en désignant la personne qui vous accueillera et vous prendra en charge.

Si vous n'êtes pas certaine que l'accouchement a commencé, ou si un changement de votre état ou de celui de votre bébé vous inquiète, vous pouvez aussi contacter une sage-femme en appelant le numéro d'admission.

Que faut-il emmener à la Maternité ?

Toujours emmener :

- La carte médicale pour femmes enceintes
- Le résultat de l'analyse de votre groupe sanguin
- L'analyse de l'échographie
- D'autres résultats d'analyses ou d'exams
- D'autres documents concernant la grossesse ou des grossesses ou accouchements antérieurs
- Des médicaments à prendre – si vous suivez un traitement, vous devez emmener vos médicaments dans le service d'accouchement. Il faut toujours signaler une prise éventuelle de médicaments.

Que se passe-t-il aux admissions ?

La cause de votre venue à la Maternité déterminera les examens, le suivi et le traitement dont vous ferez l'objet. Vous serez informée de ce qui va se passer et vous pourrez à tout moment poser des questions.

L'examen pratiqué lors de votre admission ressemblera à un contrôle de grossesse approfondi :

- Auscultation du ventre de la mère, afin de déterminer la position du bébé et sa taille.
Contrôle des contractions également
- Contrôle des bruits du fœtus
- Inspection du liquide amniotique si vous avez perdu les eaux
- Examen gynécologique pour déterminer la progression de l'enfant dans le bassin et voir si les contractions ont fait ouvrir le col de l'utérus
- Contrôle de la tension artérielle
- Examen éventuel des urines
- Pouls + contrôle de la température
- Si vous avez eu des problèmes de constipation, un lavement vous sera proposé.

La sage-femme et le médecin demanderont également d'autres examens s'ils le jugent nécessaire, par exemple une échographie, une radiographie et des analyses sanguines.

Ensuite, le suivi dépendra du résultat des examens.